

Epilogue :

Par la suite, au moment du rapatriement de ces troupes vers la Belgique, beaucoup d'officiers et de sous-officiers choisirent de rester au Katanga. Ils furent intégrés à la Gendarmerie Katangaise et devinrent plus tard malgré eux des mercenaires expulsés par l'O.N.U.

D'après un rapport de l'O.N.U. daté du 1 mai 1961, il y avait au Katanga des mercenaires de plus de 20 nationalités différentes parmi lesquels 450 belges, 72 Sud-Africains ou Rhodésiens et 54 Britanniques.

Sources :

- Belgaphil n°6 : Une oblitération mécanique remarquable sur la correspondance Belgique-Congo de 1960 – H. Caprasse et L. De Clercq.
- Le B.P.A./COMRU par Henri Smets
- Note de Service de la poste du 01.03.1962 (E/IX/7), 07.06.1962 (E/IX/16) et 29.06.1962 (E/IX/19)

Bizarreries ou tripotages philatéliques plus courriers/documents rares du Sud-Kasaï , Katanga et République populaire du Congo

Par Eric Bedoret

Remarque préliminaire : cet exposé n'a pas vocation d'être scientifique. Je ne m'attarderais pas non plus spécialement sur le respect du tarif appliqué par la poste sur les différents documents que je place à votre lecture, par contre ce sont souvent des documents rares si pas uniques.

Contexte : directement après la décolonisation, des tiraillements entre ethnies et politiques ont donné jour à des sécessions.

En principe les valeurs postales du Congo Belge ont été mises, officiellement, hors cours le 1er août 1960. Vite abrogée par manque d'approvisionnement de nouveaux timbres, beaucoup de documents postaux ont été affranchis, soit de façon mixte, soit au moyen de timbres-poste du Congo Belge et cela jusqu'en mai 1966.

Petit rappel :

- Sud-Kasaï : 08/08/1960 au 02/10/1961
- Katanga : 11/07/1960 au 15/01/1963
- République populaire du Congo : 05/08/1964 au 15/11/1964

Les timbres des sécessions: Une des premières choses que font les sécessionnistes est de « s'affirmer » via le courrier ----> l'objectif étant de faire une publicité facile de leur sécession par l'utilisation de timbres, timbres surchargés, cachets, oblitérations, utilisations des timbres taxes, appositions de vignettes, ...

Le modus operandi est toujours le même :

1°) récupérer les timbres abandonnés qui traînent dans les bureaux de poste appartenant au régime précédent.

2°) les surcharger avec leur « griffe » qui différencie le régime précédent de celui en place.

3°) si la sécession dure et le permet : émettre de nouveaux timbres du régime politique sécessionniste en place.

Les Congolâtres

Comme les sécessions sont relativement éphémères, parfois même très courtes, la poste, les entreprises, ou le grand public ne disposent pas de suffisamment de timbres afin d'appliquer le tarif correct ou ils n'ont pas les bons timbres du régime en place que ce soit en timbre classique ou timbre-taxe.

Les postiers et les expéditeurs font donc avec les moyens du bord et par manque de formation ou par complaisance, certaines lettres sont oblitérées parfois sans contrôle ou avec des erreurs volontaires ou non.

Tous les documents proviennent de mes collections « récoltées » depuis 40 ans.

Remarque : Les documents présentés ont été modifiés au niveau de la taille afin d'avoir une meilleure vision. (Scan rétréci ou agrandi). Bonne découverte, Eric Bedoret.

« Période Sud-Kasaï » (08/08/1960 au 02/10/1961)

Document 1 : affranchissement mixte « philatélique » avec timbres « Etat Minier Sud-Kasaï » et timbres Ex-Congo Belge surchargés « Congo » en rouge ou noir de la République du Congo. A remarquer la date de l'oblitération 25/10/1965 soit hors période Sud-Kasaï. Cela sent le tripotage....

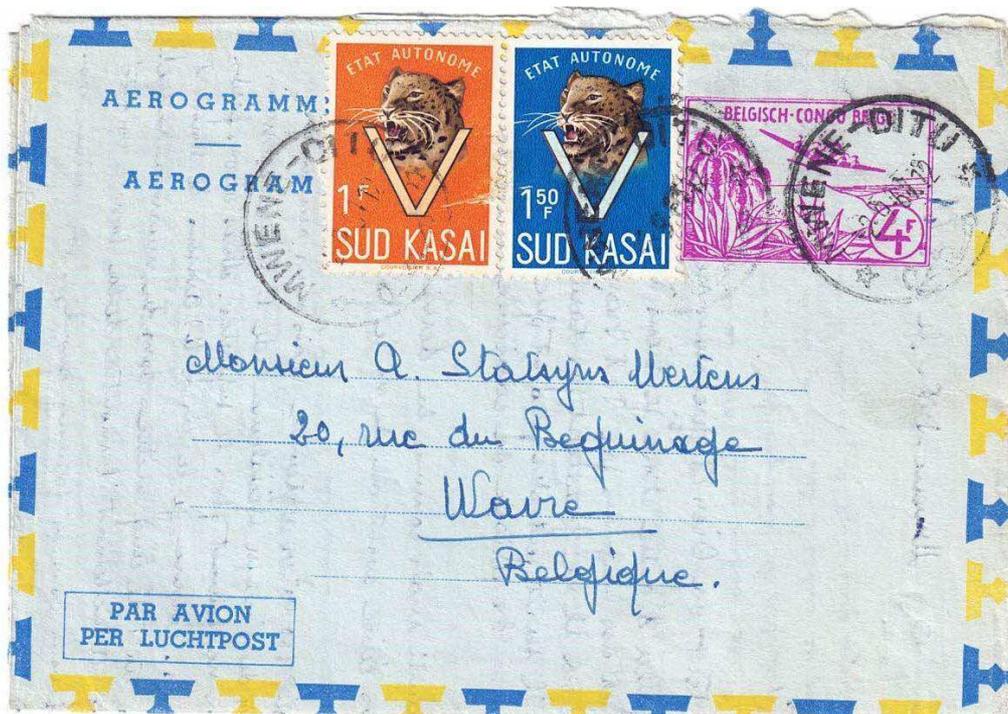


Les Congolâtres

Document 2 : lettre recommandée, à entête officielle, expédiée de Bakwanga 1 B du 14/12/60 et qui est arrivée à bon port le 21/12/60. 1 timbre de 10 Fr « Indépendance » de la République du Congo et 2 timbres 3 Fr et 4 Fr « ex-Congo Belge » surchargé « CONGO » de la République du Congo.

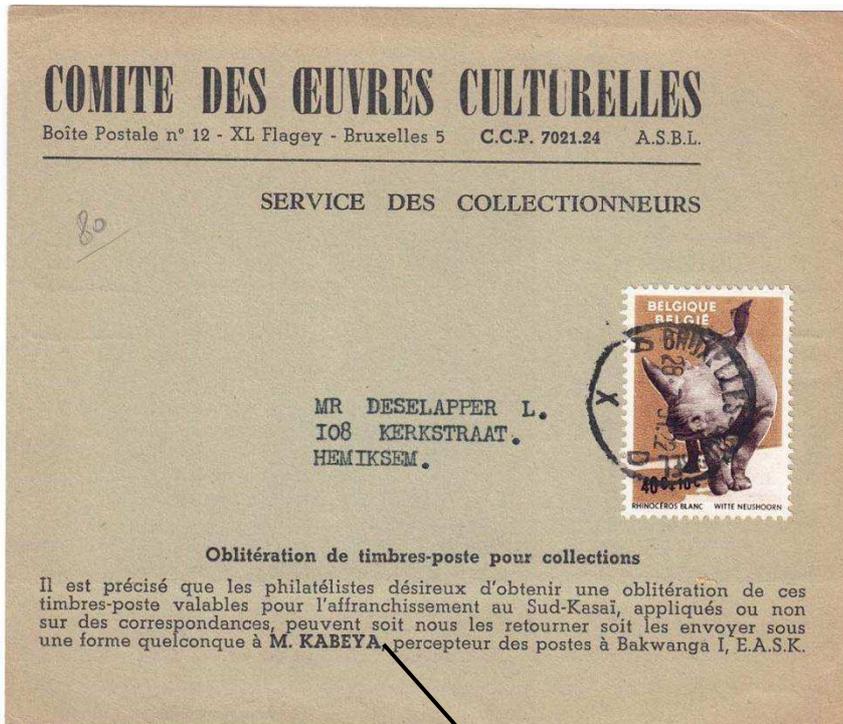


Document 3 : Aérogramme « du Congo Belge de 4fr » n'ayant plus cours avec rajout de 2 timbres Sud-Kasaï de 1 fr et 1,50 fr total 6,50 fr (au tarif préférentiel du 30.06.60 de la lettre par avion vers la Belgique de 6.50 Fr /10 gr – ajout d'un feuillet ou d'une photo dans l'aérogramme ???), oblitération départ Mwene-Ditu (district de Kabinda) en date du 02/06/1961.



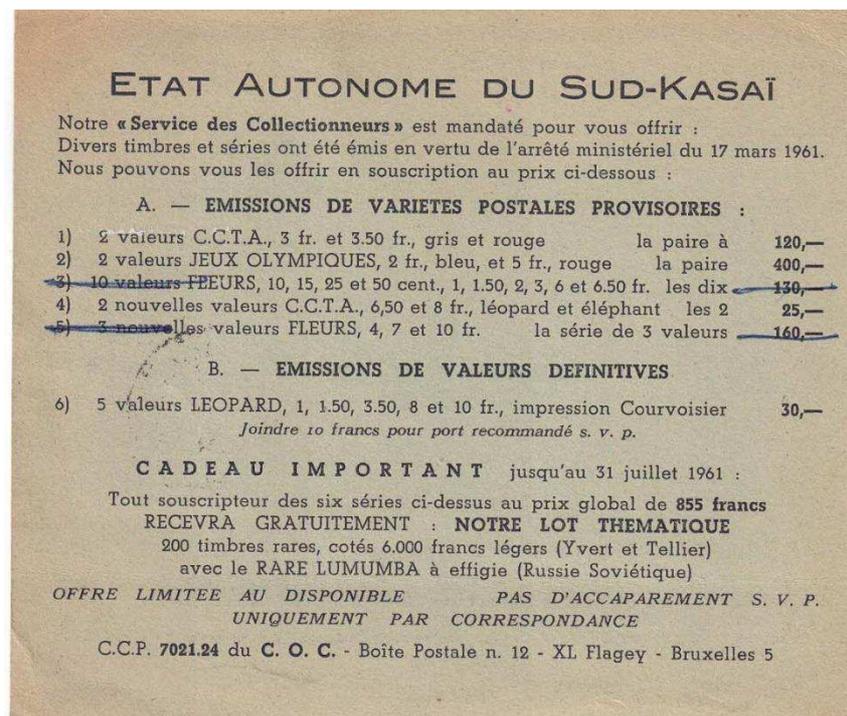
Les Congolâtres

Document 4 : Le mystère de l'oblitération EASK, le site « Congoposte.be » dit ceci : Falsifications : Un marchand de Bruxelles mit en vente peu après l'émission, des enveloppes oblitérées d'un cachet portant le texte : "BAKWANGA E.A.S.K." (E.A.S.K. signifie "Etat Autonome du Sud-Kasaï"). Ce cachet n'a jamais été vu au Kasaï même. Il est souvent utilisé pour oblitérer des timbres portant des erreurs de surcharge.



Voici l'explication via cette « Carte de commande de timbre »

M. KABEYA, percepteur des postes à Bakwanga I, E.A.S.K.



Et son verso

Les Congolâtres

Agence Philatélique des Timbres
de l'Etat Autonome du Sud-Kasaï
Bureau 1.210
Centre International Rogier
Place Rogier
Bruxelles-1
C.C.P. 315.88



M

Nous portons à votre connaissance la parution
des valeurs postales provisoires complémentaires sui-
vantes :

Coopération technique avec emblèmes :

CCTA français 6,50 Fr et éléphant
CCTA flamand 8 Fr et tête de léopard

Flore - 3valeurs : 4 Fr, 7 Fr et 10 Fr

Priorité sera donnée aux souscripteurs dont
l'Agence détient encore un crédit. Veuillez donc bien
nous renvoyer, par retour, le bulletin de commande
ci-dessous, dûment rempli et signé.

Nous vous rappelons que chaque envoi doit
être augmenté de 25 Fr pour frais.

Je soussigné (en majuscule)
domicilié à

prie l'Agence E.A.S.K. de bien vouloir lui expédier :

..... séries "Emblèmes", 2 valeurs à 14,50 Fr
..... " " "Flores", 3 valeurs à 21 Fr

+ 25 Fr de frais pour l'envoi, à valoir sur mon crédit

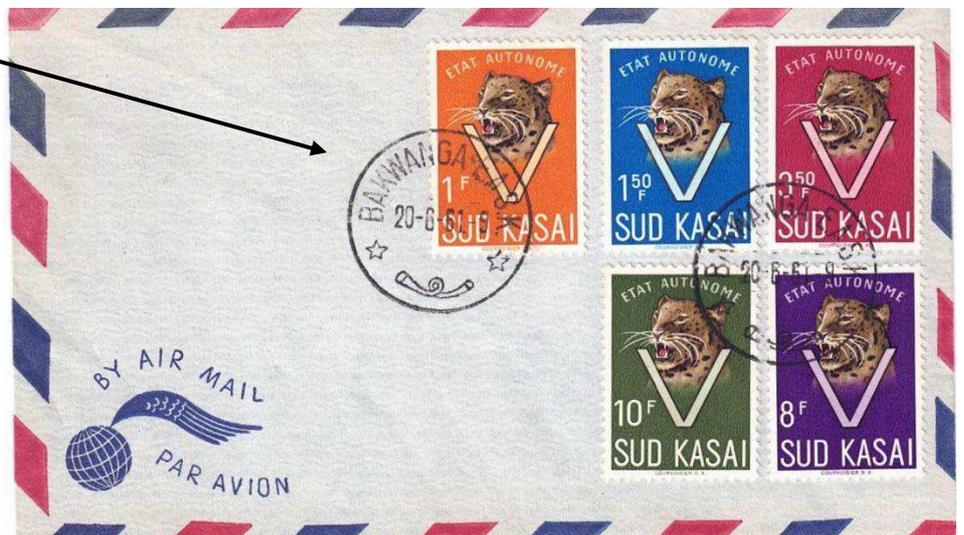
Je vous autorise à garder le solde à mon crédit
 Je verse ce jour le complément, soit Fr à
votre CCP N°315.88 de l'Agence Philatélique des
Timbres de l'Etat Autonome du Sud-Kasaï.

le
(signature)

biffer les mentions inutiles

Document 5 :
Lettre de
commande de
timbres avec
l'oblitération
violette Bakwanga
-E.A.S.K. du
20/06/1961.
L'adresse de l'en-
tête est différente
de celle du
« comité » ci-
dessus.

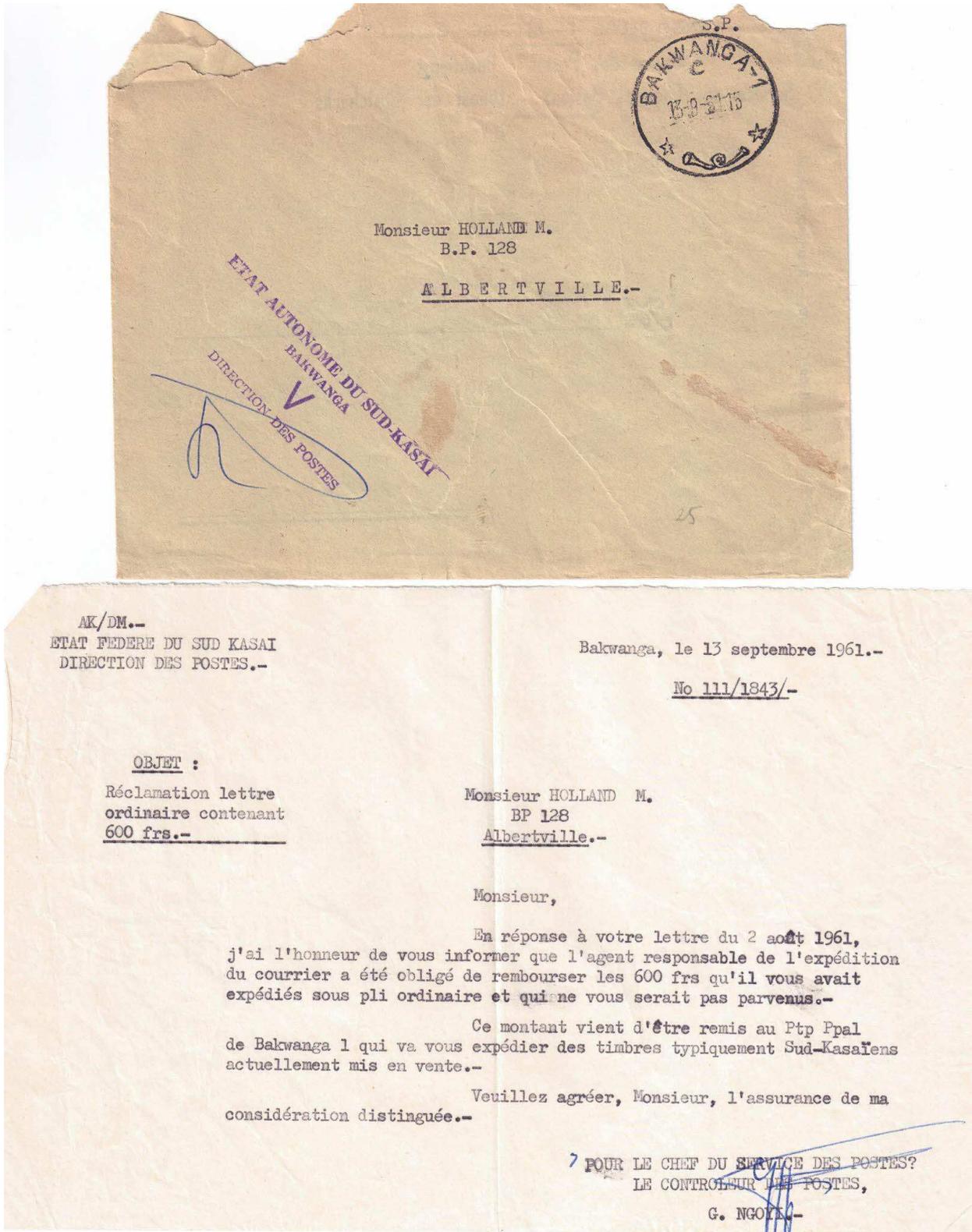
Document 6 : Courrier
Philatélique même date que le
document de commande -
oblitération noire.



Les Congolâtres

Document 7 : Courrier intéressant car prouvant qu'à la date du 13 septembre 1961, il était encore possible d'acheter des timbres du Sud-Kasaï directement à la poste.

Ici l'entête du courrier est « L'état fédéré du Sud-Kasaï » on emploie un peu de tout...



Les Congolâtres

Document 8 : On est devenu « chef » et on aime le montrer... A remarquer l'entête « Royaume Fédéré du Sud-Kasaï, qui deviendra ensuite « Etat Autonome du Sud-Kasaï ».

Cachet « Royaume du Sud-Kasaï » avec en son centre « Cabinet du Mulopwe » Explication : Albert Kalonji est proclamé « roi du Sud-Kasaï » (sous le nom d'Albert Ier) en 1961, il dissout le gouvernement et opte pour le titre de mulopwe = empereur du « Royaume fédéré du Sud-Kasaï ».

Cachet « Royaume du Sud-Kasaï » avec en son centre « Service des télécommunications »

Cachet « Congo office Postal » avec en son centre « Bakwanga1 » (peut-être une autre inscription en dessous mais illisible).

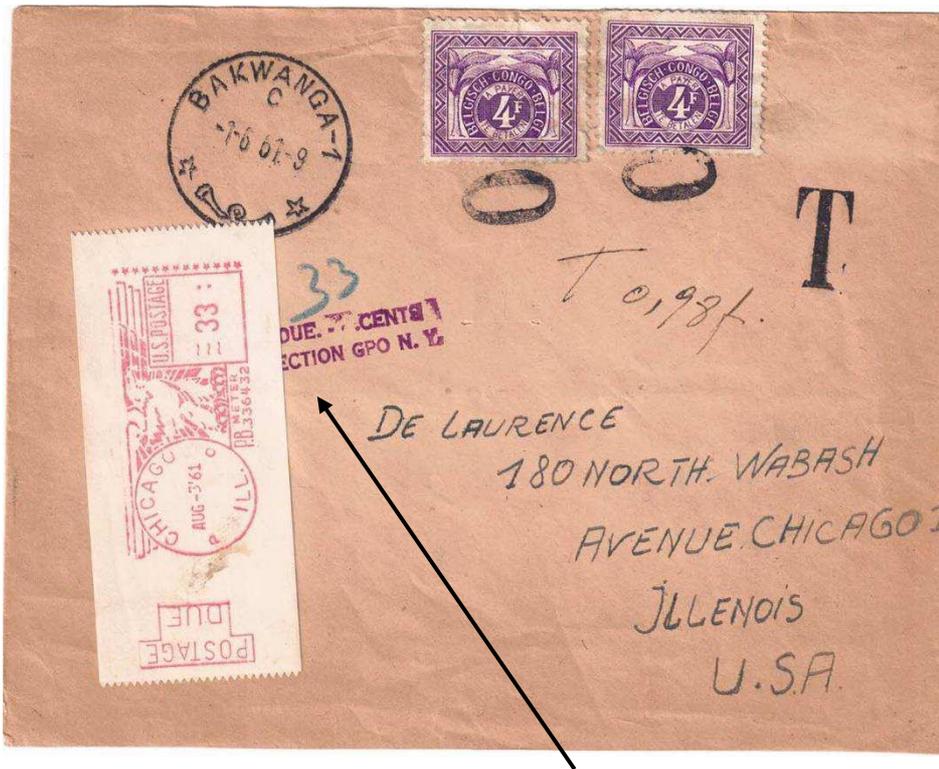
Oblitération Bakwanga 1 B (oblitération ex-Congo Belge) du 22/07/1961



Document 9 : Idem mais plus tardif : le 08/09/1961.



Les Congolâtres



Document 10 : Utilisation de timbres-taxe avec cachet indiquant que les timbres affranchissants ne sont pas valables. Ce cachet "O" est de type 2 trapu et épais de 15 x 9 mm et doit être placé près des timbres erronés mais non sur les timbres. Ici un O sur le timbre taxe, l'autre sur l'enveloppe.

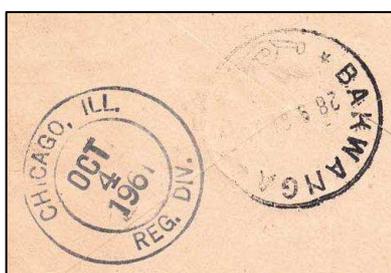
Départ Bakwanga 1 C du 01/06/61

Pas de cachet d'arrivée mais apposition du « T » (Taxe) au départ de Bakwanga avec le montant de 0,98fr à percevoir à l'arrivée.

A l'arrivée une griffe violette sur 2 lignes a été appliquée, avec la mention « DUE (au crayon vert manuellement le chiffre 33) CENTS SECTION GPO N.Y.

Une étiquette « postage due de 33 cents » est apposée le 3/08/61 par la poste de Chicago.

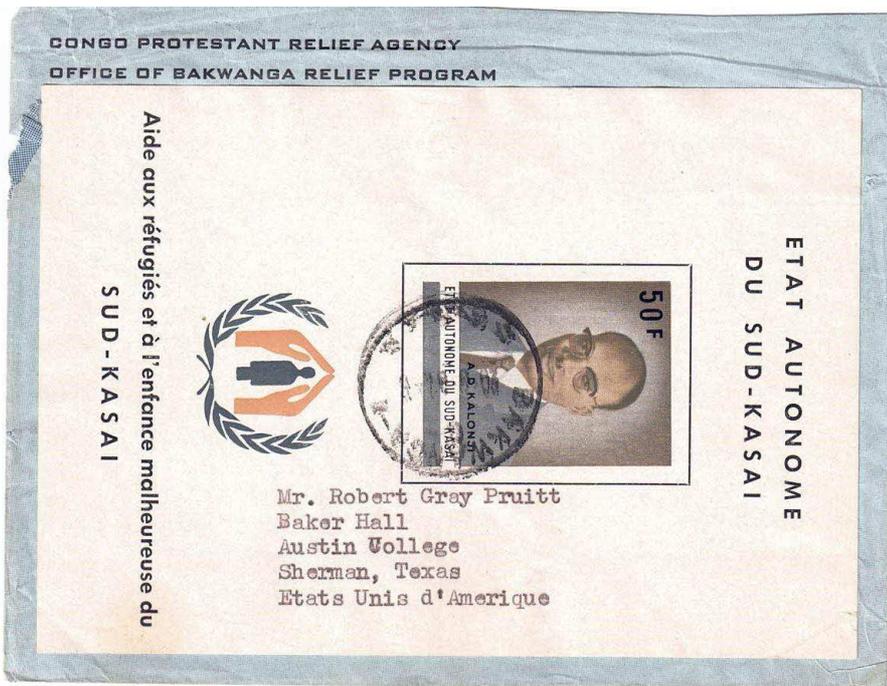
Document 11 : Utilisation d'un affranchissement recommandé mixte - oblitération Bakwanga 1 du 28/09/61 qui est arrivé à bon port le 5/10/1961 sans modification ni taxe.



4 timbres de 50 c « Congo Belge » qui n'avaient plus cours officiellement.

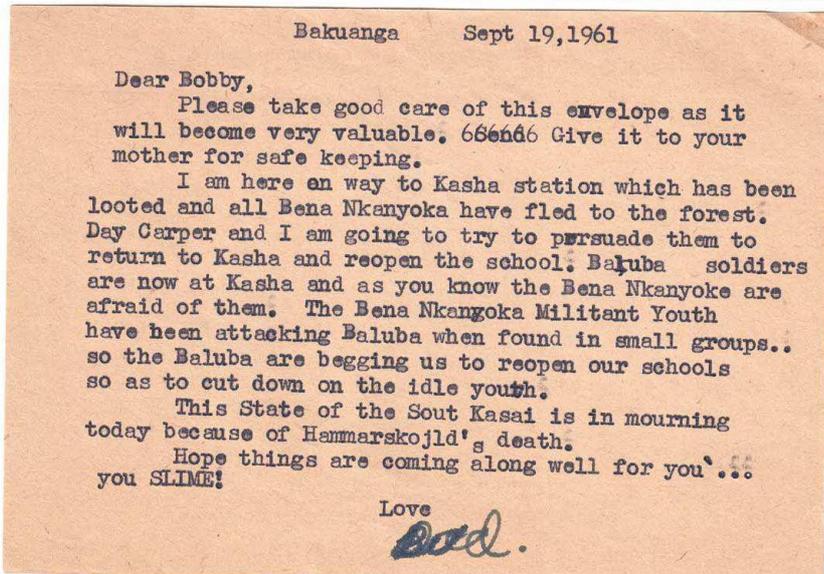
3 timbres du Sud-Kasaï 1fr+1,50fr+10 fr autorisés.

1 timbre 3 fr « Congo Belge » surcharge « CONGO ».



Document 12 : enveloppe avec son contenu : départ Sud Kasai vers le Texas avec un feuillet à 50 fr oblitération Bakwanga -1 C La première enveloppe date du 19/09/1961.

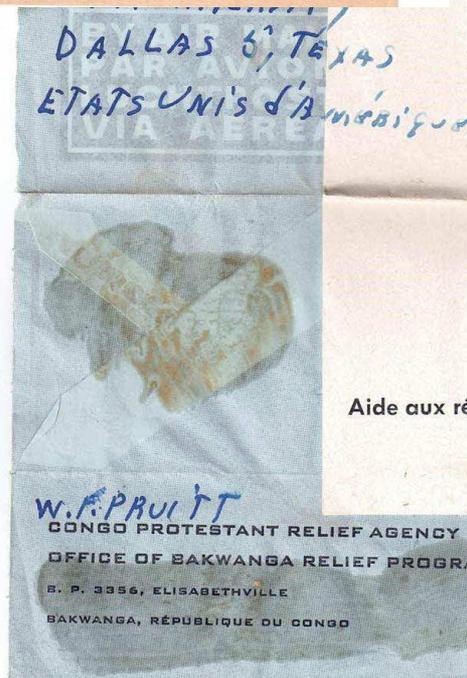
Cette lettre ainsi que la suivante ont été acquises auprès du fils de Mr Robert Gray Pruitt ce qui prouverait qu'elles ont peut-être voyagé (!)



Contenu de cette enveloppe



Document 13 : Idem Enveloppe dépliée avec la date du 01/10/1961, même provenance.



Les Congolâtres

Document 14 : Courrier « Mixte » format A4 oblitération Bakwanga 1 en date du 6/10/1961. Légalement, l'autonomie du Sud-Kasaï cessa le 2 octobre, nous sommes donc 4 jours plus tard.



Le document est envoyé vers la Belgique par le service des postes (présence de 2 cachets différents). Document en Recommandé. Cachet noir Bakwanga 1 suivi du cachet « office-Postal Le Percepteur ». Une bande cache l'intitulé « Belge-Belgïe »,



Mixité avec 2 timbres de 100 Fr « fleurs », avec fine surcharge « Congo » + un 8 Fr -grosse surcharge- « Congo » + 1 Kasavubu de 50 Fr République du Congo.

Ps : les éditions Rodan à Bruxelles étaient spécialisées dans les éditions des Souvenirs Philatéliques.
Le dos est scellé par 5 cachets de cire « Office Postal Bakwanga 1 »



Les Congolâtres

Document 15 : lettre recommandée expédiée de Luputa A le 27/10/61 avec affranchissement en timbres « Léopard » du Sud-Kasaï - 1 Fr, 2x 1,50 Fr et 10 Fr au tarif des lettres recommandées par avion vers l'Europe.

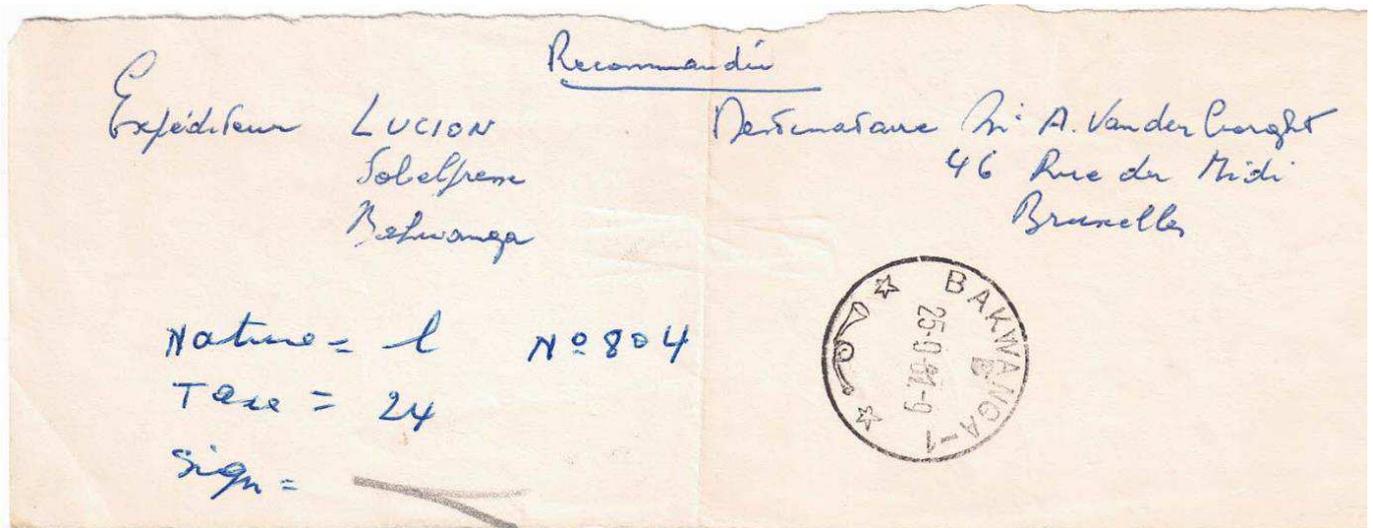
L'affranchissement est refusé au passage à Bakwanga 1 C le 31/10/61, avec griffe « O » indiquant que les timbres ne sont pas valables parce que « Hors Cours ». Ce cachet "O" est de type 2 (15 x 9 mm) et doit être placé près des timbres erronés mais non sur les timbres. Ici deux O sur timbres, 2 sur l'enveloppe. Ré-affranchissement à 14 Fr le 17/11/61 au frais de la poste - 1 timbre de 10 Fr « République du Congo » + une paire verticale du 2 Fr « Fleurs » avec surcharge « CONGO ».



La taxe sera rectifiée et sera portée en compte par Bakwanga -1-E à Luputa-A sans taxation au destinataire car le document aurait dû être refusé au départ.
Vignette Recommandé Luputa et vignette « par avion » Type 1933.



Document 16 : Pas de document officiel pour une recommandation, on fait donc avec les moyens du bord ...



Récépissé (de fortune) de Recommandé cachet Bakwanga-1 date 25/09/1961 pour une lettre recommandée vers la Belgique, sous N°804, affranchie à 24 Fr.

Les Congolâtres

Document 17 : utilisation d'un mixage : Les timbres du Sud-Kasaï et les timbres du Congo type animaux sont oblitérés BAKWANGA le 17/11/61. La fin de l'état du Sud-Kasaï étant le 02/10/1961, les timbres du Sud-Kasaï ne sont pas pris en compte pour l'envoi puisque « hors cours ».



La lettre est donc bloquée jusqu'au 20/12/1961 et les deux timbres « Fleurs » sont rajoutés. La lettre arrive aux USA le 27/12/1961.

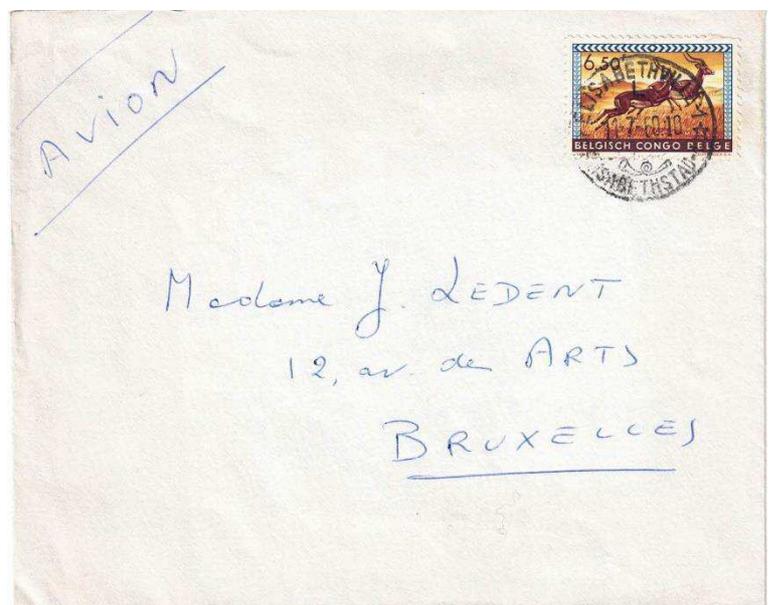
Il y a une possibilité qu'il manque de timbres (3 Fr) à gauche de l'étiquette de recommandation (étiquette de fortune car cette étiquette est normalement apposée sur les

colis postaux).

5 timbres de 50c « Animaux » surcharge « CONGO » + un 3 Fr « Animaux » surchargé 3,50fr avec surcharge « CONGO ». 4 timbres « Léopard » du Sud-Kasaï à 1,5 Fr. et 1 timbre de 1 Fr « fleurs » + 1 timbre de 5 Fr « fleurs » + 1 timbre « animaux » de 1 Fr surchargés « CONGO ». Mention manuscrite violette « aff. par l'exp » (« Affranchi par l'expéditeur »).

« Période Katanga » (11/07/1960 au 15/01/1963)

Document 18 : Document vers Bruxelles avec oblitération Elisabethville 1 du 11/07/60 soit du premier jour de la sécession. affranchissement : 1 timbre du Congo Belge de 6,50 Fr.



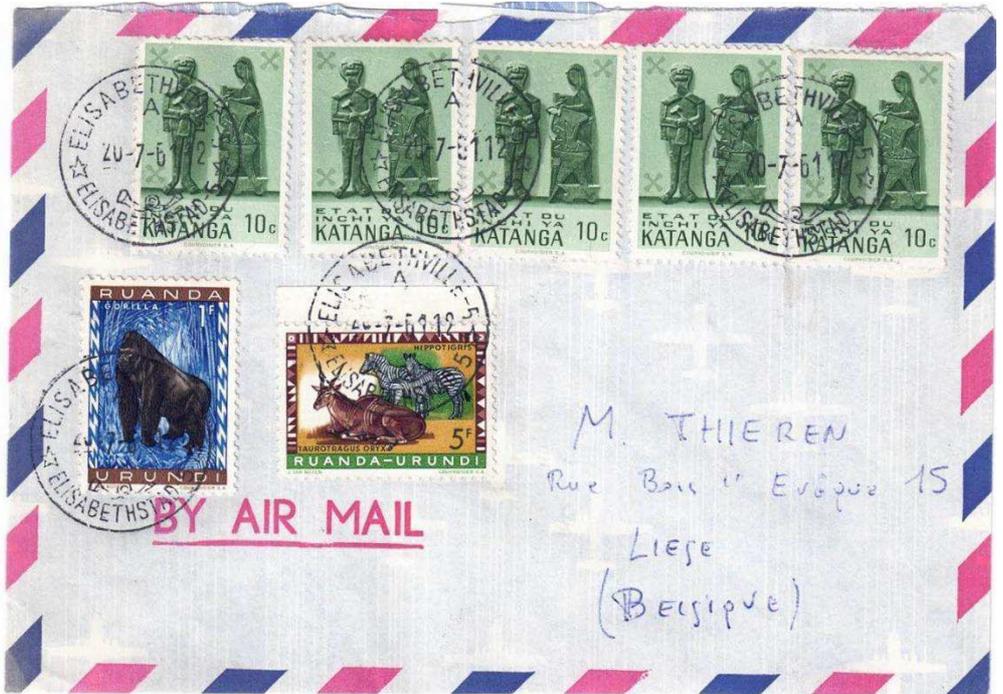
Les Congolâtres

Document 19 : Document vers Liège avec oblitération Elisabethville 5A du 20/07/61.

L'affranchissement total est de 6,50 Fr qui est le tarif préférentiel du 30.06.60 des lettres par avion vers la Belgique (taxes combinées).

Mais réparti en 5 x 0,10 c Katanga + 2 timbres 1F & 5F du Ruanda-Urundi qui n'avait pas cours au Katanga

Pas de cachet d'arrivée au verso, mais adresse de l'expéditeur « Hôtel Elisabeth BP 1133 ».



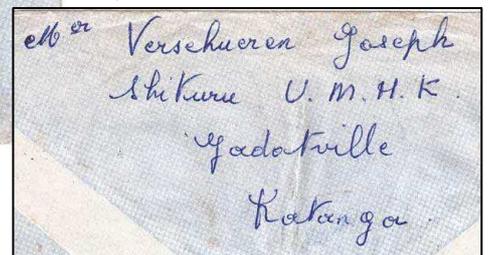
Document 20 : Lettre au départ du Katanga (Shituru – UHMK (Union Minière du Haut Katanga) – Jadotville) du 25/09/1961, suite au coup d'état fomenté par Mobutu du 14/06/1961, l'envoi du courrier vers la Belgique est perturbé.

Celle-ci est portée de l'autre côté de la frontière à Solwezi / Northern Rhodesia : ville de l'éphémère et complexe Fédération de Rhodésie-Nyassaland (1953-1963)



Document 20 : Lettre au départ du Katanga (Shituru – UHMK (Union Minière du Haut Katanga) – Jadotville) du 25/09/1961, suite au coup d'état fomenté par Mobutu du 14/06/1961, l'envoi du courrier vers la Belgique est perturbé.

Celle-ci est portée de l'autre côté de la frontière à Solwezi / Northern Rhodesia : ville de l'éphémère et complexe Fédération de Rhodésie-Nyassaland (1953-1963)



Les Congolâtres

Document 21 : Document vers Gembloux avec oblitération Elisabethville-1 S du 22/10/61.

L'affranchissement total est de 3,50 Fr qui n'est pas un affranchissement au tarif normal vers la Belgique mais correspond au tarif (30.06.60) en service intérieur. Curieuse déformation du « 1 ».

Les 3 valeurs sont avec la surcharge renversée, ce qui induit que l'envoi est purement philatélique et n'a pas voyagé.



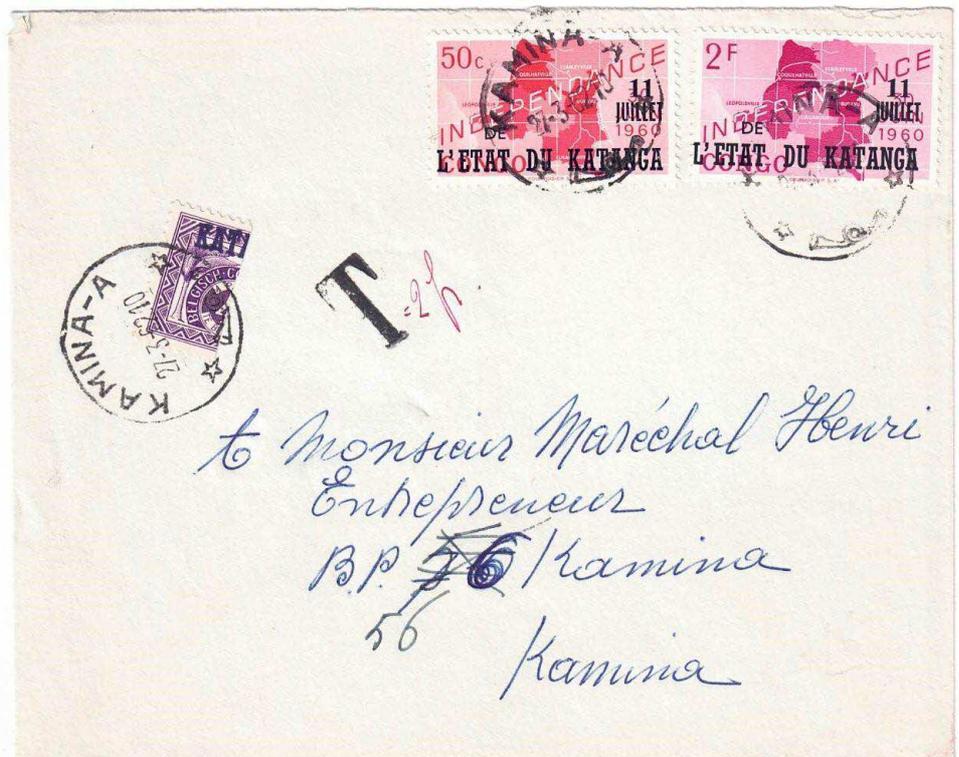
Document 22 : Lettre expédiée en service intérieur, annulée à l'arrivée à Kamina-A le 27/03/62.

Tarif intérieur (30.06.60) à 3.50 Fr/10gr.

Taxation au double de ce qui manque soit 2x 1 Fr.

Comme probablement plus de timbre- taxe de 2 Fr la solution est de couper en deux un timbre-taxe de 4 Fr. avec surcharge KATANGA oblitéré au même moment.

Pas de cachet d'arrivée au verso.



Les Congolâtres



Document 23 : Document de Dilolo le 05/12/1961 vers Kamina :

Tarif du 30.06.60 des lettres en service intérieur à 3.50 Fr/10gr + 1.50 Fr/10gr supplémentaire – taxation au double de ce qui manque soit 2x 1.50 Fr pour une lettre pesant entre 11 et 20gr sous-affranchie à 3.50 Fr.

Comme probablement plus de timbre-taxe de 3 Fr la solution fut de couper un 6 Fr en deux. Ici, coupure horizontale, supprimant la surcharge KATANGA. A remarquer : La date départ Dilolo 05/12/1961. La date

de la taxe à Kamina A le 24/03/1962 soit plus de 3 mois entre les deux dates !!! Adresse au dos « BP 23 à Dilolo. ».

Document 24 : Document au départ prévu depuis Elisabethville vers les USA, les timbres du Katanga sont apposés. Finalement, l'expéditeur est parti en Rhodésie (s'y réfugier probablement) et y appose un timbre de la Fédération de Rhodésie-Nyassaland (1953-1963) N° YT26 « Tabacco » et l'envoi se fera de Salisbury le 17 Dec 61.



Les Congolâtres

Document 25 : Même la Belgique taxe avec des timbres-poste

Document d'Elisabethville sans oblitération sur le timbre du Katanga.

Tarif (30.06.60) normal 6,50 Fr / 10gr.

Lettre acheminée et postée en Belgique à Bruxelles X (Aéroport) le 3/10/1961.



« T » de taxe près du timbre katangais et « T » de taxe sur le 6 Fr Baudouin. (taxation au double de l'insuffisance, donc au double du tarif intérieur belge de 3 Fr / 20gr)

Au dos : adresse de départ et vignettes de propagande.



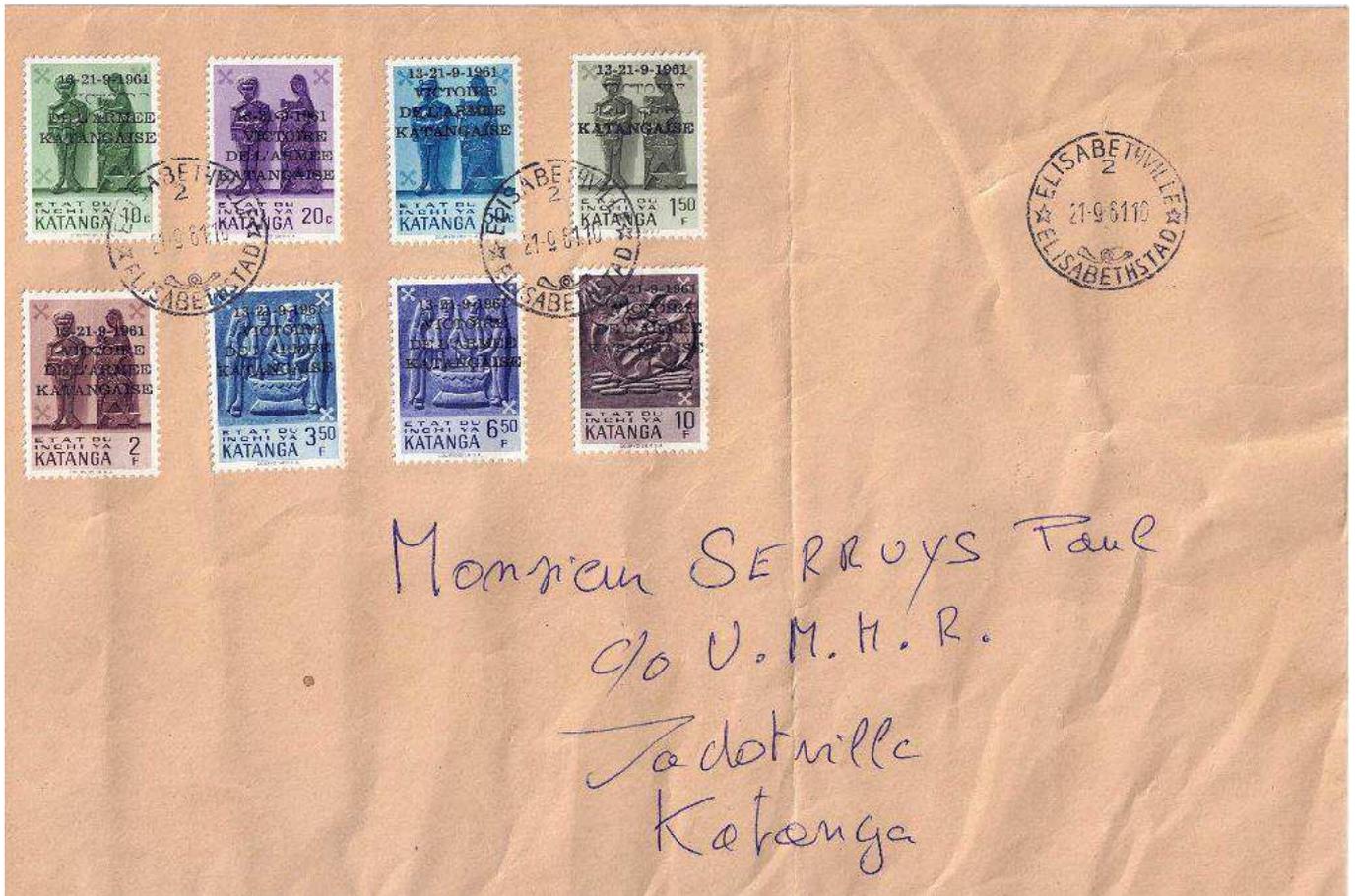
Document 26 : Envoi d'une carte postale d'Elisabethville oblitération 13/11/1961 vers Kipushi avec un timbre Katanga surchargé « 13-21-9-1961 Victoire de l'armée Katangaise »
 Timbre considéré comme une falsification car cette surcharge était inventée de toutes pièces.



Cette carte postale ayant été envoyé en intérieur n'a pas reçu de cachet de transit, il est à l'heure d'aujourd'hui impossible de dire si elle a réellement voyagé. Comme nous considérons que cette surcharge est fautive, on est en présence d'un probable CTO (oblitération sur demande). L'avenir nous dira peut-être avec de nouvelle découverte si cette pièce a réellement transitée par le service postal du Katanga.

Les Congolâtres

Document 27 : Envoi d'une lettre grand format d'Elisabethville-2 oblitération 21/09/1961 vers Jadotville avec timbres Katanga surchargés « 13-21-9-1961 Victoire de l'armée Katangaise » Timbre considéré comme une falsification car cette surcharge était inventée de toutes pièces.



Document 28 : Document du « village Kitenge territoire Kabongo » (actuellement province du haut – lomami) oblitération et taxe du 26/03/1962 Kamina A.

Lettre expédiée en service intérieur, annulée à l'arrivée à Kamina-A le 26/03/62. Tarif intérieur (30.06.60) à 3.50 Fr/10gr - Taxation au double de ce qui manque soit 2x 1.50 Fr

Comme probablement plus de timbre-taxe de 3 Fr la solution est de couper un 6 Fr en deux.



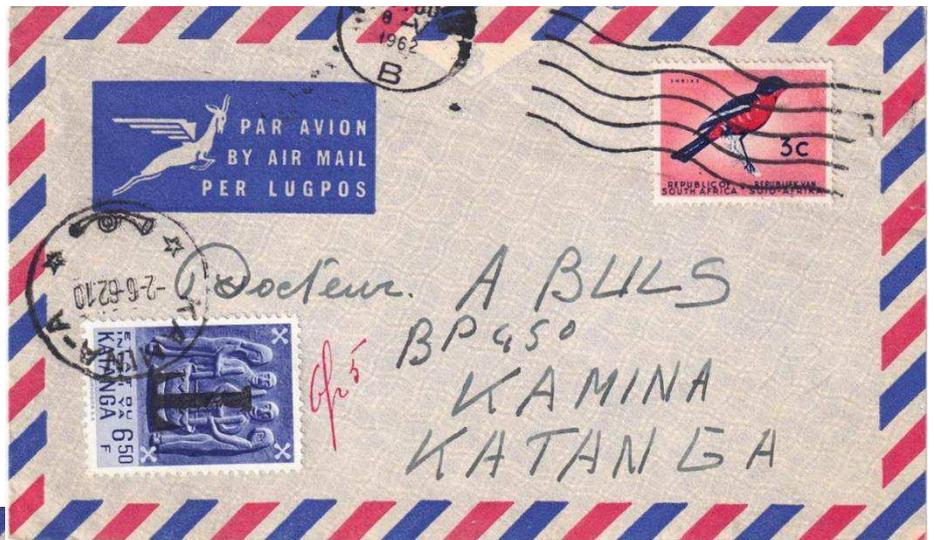


Document 29 :
Lettre au départ
d'Elisabethville-1-
D1 le 31/03/1962
vers les USA.
Utilisation des
timbres COB nr
42+44+56 +
apposition de 2
vignettes de
propagande.

4 timbres-taxe -
coin de feuille
avec le T de taxe
d'un montant de 4
x 4 Fr.
Le tout est oblitéré
mais pas de cachet
d'arrivée aux
USA.

Probablement complètement fabriqué avec rajout d'une adresse après annulation des timbres. Je ne pense pas qu'elle ait voyagé.

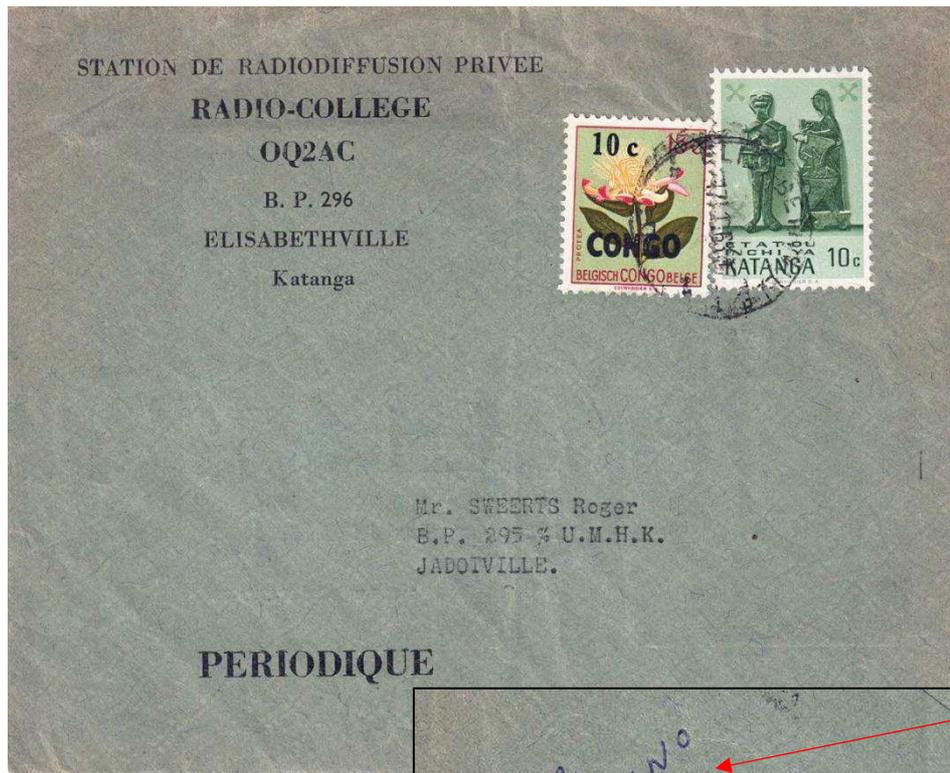
Document 30 : Lettre au départ
de Pretoria (Afrique du Sud)
le 28/05/1962 vers Kamina.
Utilisation d'un timbre Katanga
de 6,50 Fr au lieu d'un timbre-
taxe oblitéré Kamina -A du
02/06/1962. + la griffe T de
taxe.



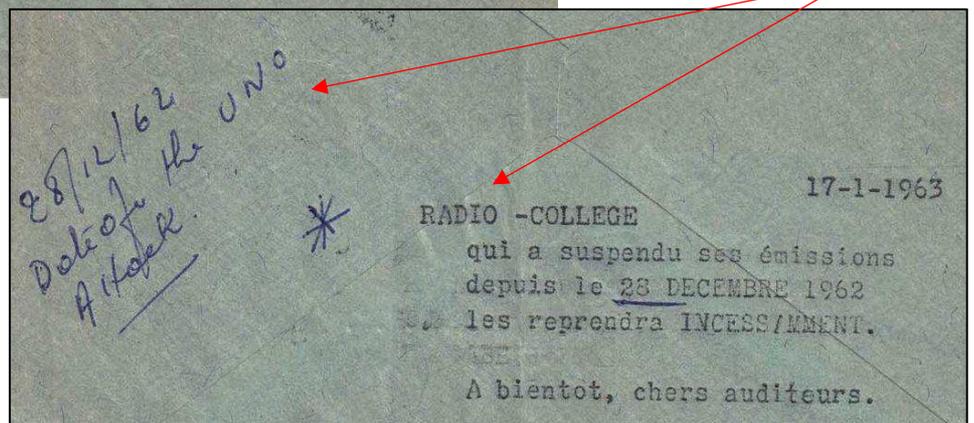
Au verso, placement d'une
vignette de propagande
probablement placée par le
postier de Kamina.

Les Congolâtres

Document 31 : Lettre recommandée au départ d'Elisabethville vers les USA le 25/03/1963, combinaison de timbre de la République du Congo UPU et de 3 timbres du Katanga n'ayant plus cours depuis 2 mois. Cachet d'arrivée aux USA au verso mais pas de taxe.

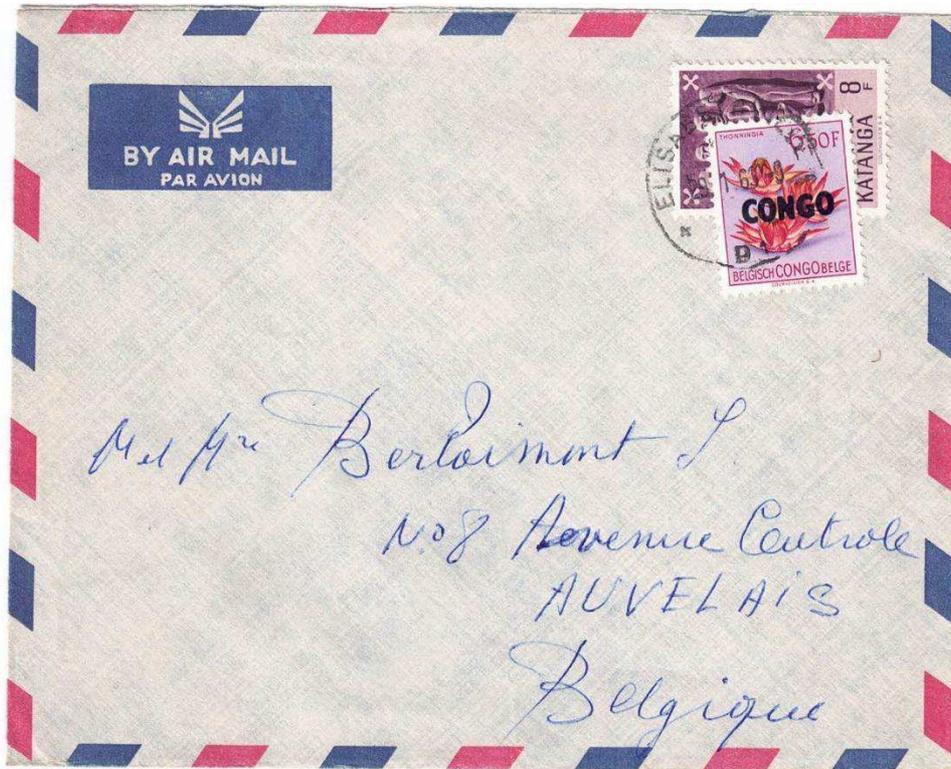


Document 32 : Lettre au départ d'Elisabethville, oblitération « Katangaise » avec croisette du 17/01/1963 vers Jadotville. Courrier interne avec un affranchissement de 20c mixte par 10c « Arts Katangais » et 10c/15c « Fleurs » surchargé CONGO. L'intérêt de cette enveloppe est qu'elle est non conforme puisque la sécession est terminée depuis 2 jours et aussi du texte au verso qui renseigne la date de l'attaque (sic) de l'ONUC « le 28/12/1962 ».



Les Congolâtres

Document 33 : Lettre au départ d'Elisabethville vers Auvelais, oblitération « Katangaise » avec croisette Elisabethville -1 D1 du 29/01/1963. Affranchie avec un « Art Katangais » à 8 Fr. Les timbres n'ayant plus cours depuis 14 jours, un timbre « Congo Belge » surchargé « Congo » (République du Congo) a été apposé par-dessus. A remarquer que les tarifs vers la Belgique avaient changé au Katanga (8 Fr – tarif vers l'Europe, plus de tarif préférentiel vers la Belgique) mais pas en République du Congo (6,50 Fr).



Document 34 : Lettre avec affranchissement « mixte » au départ d'Elisabethville avec oblitération Katangaise « Elisabethville-1 D4 » avec croisette. En date du 25/03/1963 soit 2 mois après la fin de la sécession. Mixité de timbres de l'ex-Congo Belge (hors cours) + timbres surchargé « Congo » en Noir et en rouge de la République du Congo.



Les Congolâtres

Document 35 : Lettre au départ de Stanleyville le 26/03/1963 avec utilisation d'un timbre 3,50 fr Congo Belge. Timbre non accepté avec cachet indiquant que le timbre affranchissant n'est pas valable parce que hors cours. Ce cachet "O" est de type 2 (15 x 9 mm) et doit être placé près des timbres erronés mais non sur les timbres. Ici deux O sur bord du timbre.



Verso cachet d'arrivée à Léopoldville le 27/03/1963



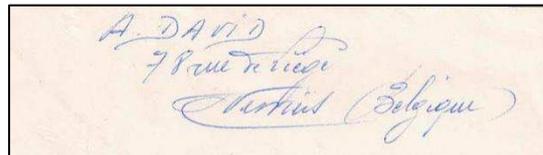
Rajout du T de taxe de 7fr avec oblitération sur le 1 Fr et sur le timbre taxe de 2 fr, presque illisible, d'un cachet linéaire, portant uniquement le nom du bureau de « Léopoldville 1 en Français et Leopoldstad- 1 en néerlandais » qui ne sont pas destinés à oblitérer une taxe mais, par exemple, à estampiller les documents ou envois Recommandés.



Les Congolâtres

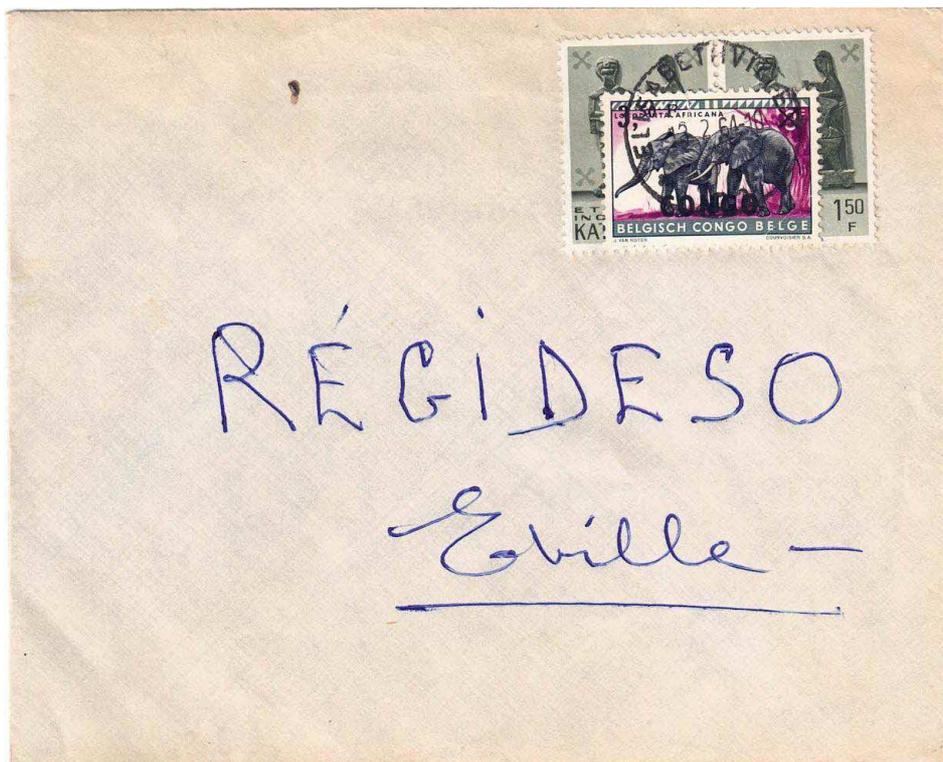
Document 36 : Lettre au départ de Verviers (Belgique) oblitération Verviers 30/12/1963, sur-oblitération « illisible » H2H, le timbre de 50ct est barré au stylobille. Ajout d'une taxe de 14 (Fr) ou 0,31 or.

Utilisation de 2 timbres Congo Belge qui n'ont plus cours depuis des années et d'un timbre 1 Fr surcharge Congo.



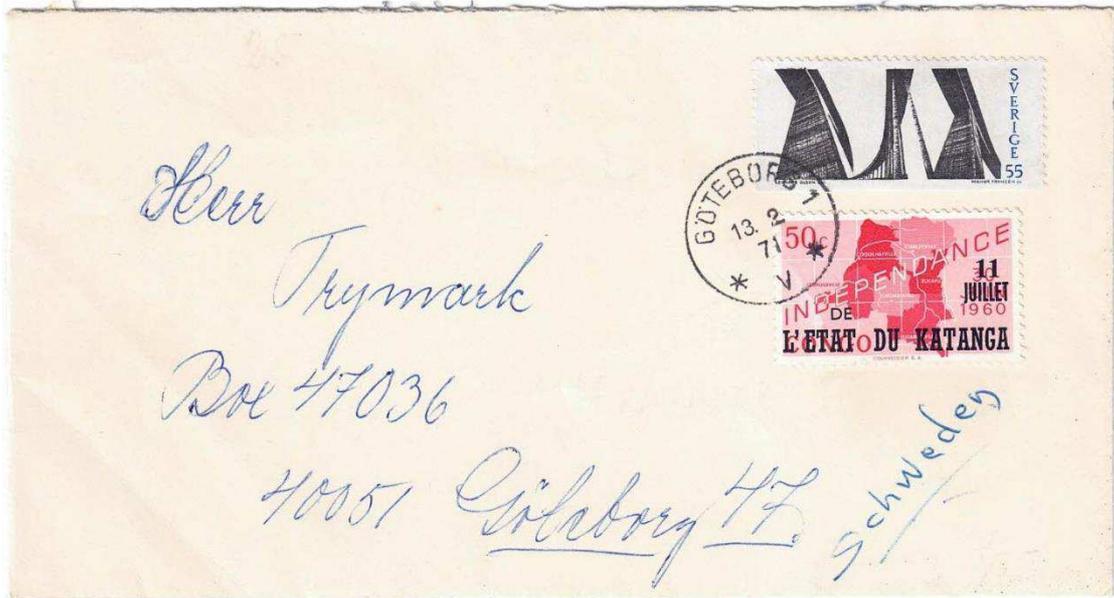
Document 37 : Lettre avec un usage tardif des timbres de la série « Arts Katangais » sur un courrier intérieur Elisabethville vers la ville le 13/02/1964.

Les timbres n'ayant plus cours depuis plus d'un an, un timbre « Congo Belge surchargé « CONGO » (République du Congo) » a été apposé par-dessus. Oblitération Elisabethville -1 D4.



Les Congolâtres

Document 38 : Lettre oblitération Göteborg 1 du 13/02/1971 (Suède). Document intérieur avec utilisation farfelue d'un timbre du Katanga. (Verso vierge).

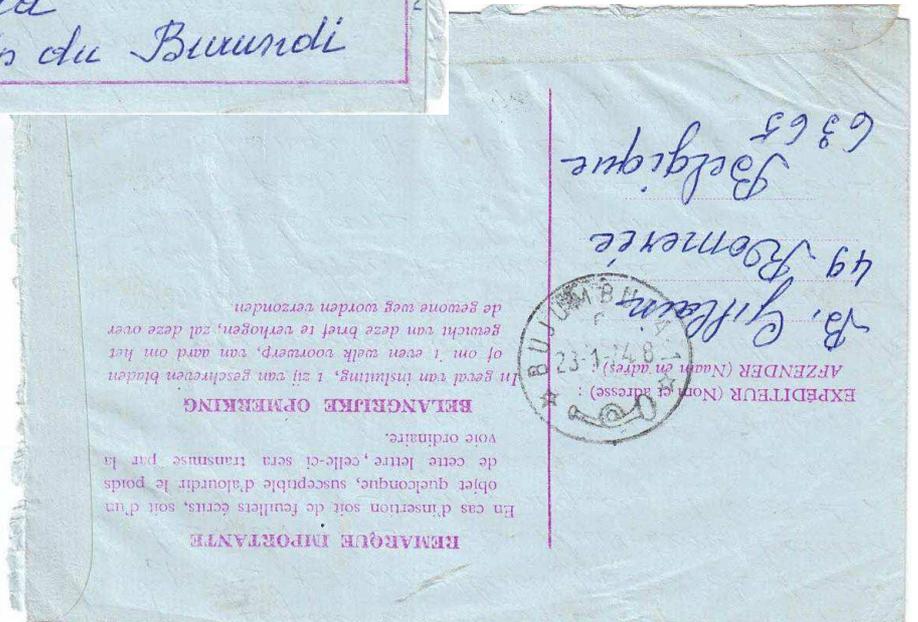


Document 39 : Lettre au départ de Romerée (Belgique) le 16/01/1974 vers Bujumbura, le tarif Belge en 1974 était de 10Fr jusque 20gr.

Utilisation d'un timbre 5fr Katanga qui non seulement n'avait plus cours depuis longtemps mais en plus qui n'aurait jamais dû être accepté et oblitéré par la poste belge de Romerée.



Arrivée à Bujumbura le 23/01/1974.



Les Congolâtres

Document 40 : Courrier « spectaculaire » format A4 oblitération Elisabethville-1 « R4 » le 20/09/1960 avec étiquettes Expres & Par Avion bilingue + Recommandé N° 964R.

Cachet rond inférieur droit « office postal Elisabethville » + griffe.



Ouvert par la douane en Angleterre (cachet 144) + cachet rond « London 101 date 23 sept 60 ».

5 cachets de cire « office postal d'Elisabethville ».

Affranchissement à 864.50 Fr par, au recto : 4 x 100 Fr + 5 x 50 Fr + 6 x 20 Fr + 2 x 3 Fr et au verso : 3 x 20 Fr + 5 x 1,25 Fr surchargé 1 Fr 50 + 6 x 2,50 Fr surchargé 3,50 Fr pour un poids total de 1,125 kg.



« Période République Populaire du Congo » (05/08/1964 au 15/11/1964)

Document 41 : Cette lettre « exceptionnelle et extrêmement rare » est datée de Stanleyville le 24/10/1964. Elle est affranchie de 2 timbres de la République Populaire (COB n° 23 x 2). Elle est une des grandes raretés de la philatélie de transition, c'est dans l'état de mes connaissances actuelles la seule et unique lettre que j'ai rencontrée ayant circulé avec certitude dans la période du 08/08 au 30/11/1964. Ni l'ouvrage de Georges Celis ou celui d'Emile Hoorens, deux auteurs qui font référence sur le sujet, ne mentionne de lettre ayant circulée.



Le tarif de cette lettre de 2 Fr correspond bien à une distribution locale dans les 3 km. L'oblitération Stanleyville est composée d'un cachet à petit cercle de 21 mm, le mois est en caractère romains, dans le bas dénomination flamande du bureau de Stanleyville. Ce cachet provient d'un cachet mécanique à flamme publicitaire « CONGO UNI---PAYS FORT » Date 24/10/1964

Document 42 : Lettre « philatélique » avec 19 timbres « officiels » sur les 29 repris dans le Décret-loi du 5 septembre 64 de la République Populaire du Congo. Oblitération Stanleyville - 1 C du 21/10/1964.



Les Congolâtres

Document 43 : Fragment de 2 timbres Léopoldville Oiseaux 22/10/1964 (au microscope l'on voit l'enfoncement de l'empreinte du cachet avec cette date).

Il existe deux types de surcharge. La grande est la plus courante, ce qui est le cas ici. Cela sent le tripotage philatélique car le cachet « Léopoldville » est fort peu probable pendant cette période troublée sur des timbres « République Populaire »



Document 44 : Ces deux lettres sont elles aussi probablement extrêmement rares, date du 21/10/1964, provenance de Mr Mawji Massum Ali qui était commerçant à Stanleyville, il faisait partie d'une petite communauté asiatique d'environ 60 à 70 familles hindoues et indo-pakistanaïses.

Elles ne sont pas « philatéliques » mais étaient prêtes à être utilisées si besoin.

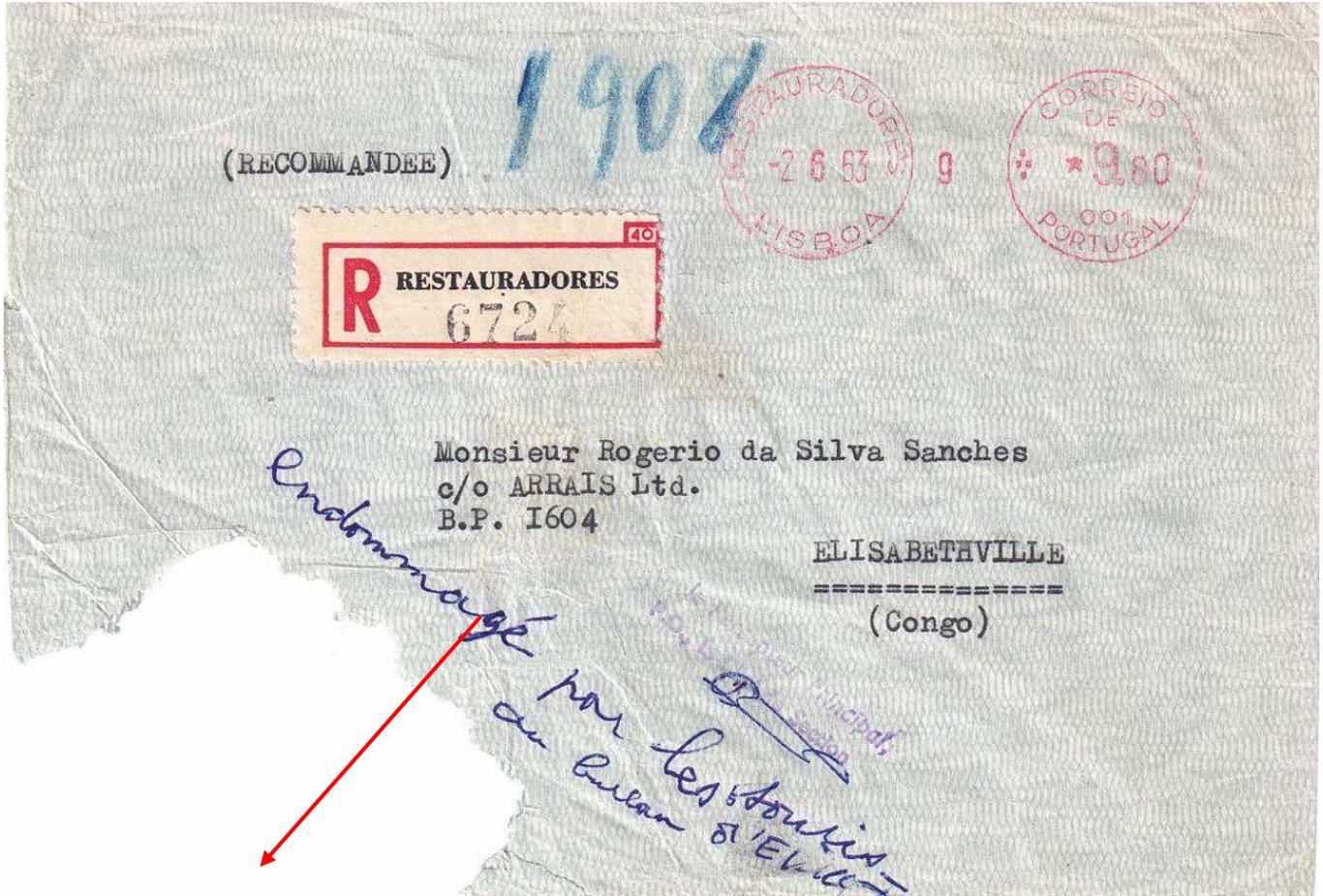
A remarquer le déplacement vertical très important sur le 60 Fr de la surcharge République Populaire



Les Congolâtres

Document 46 : Et pour finir en beauté, un courrier amusant...

Courrier au départ de Lisbonne le 02/06/1963, date d'arrivée à Elisabethville inconnue, néanmoins une annotation manuelle amusante a été ajoutée avec le cachet du percepteur principal d'Elisabethville avec sa signature :



« Endommagé par les souris au bureau d'Eville »

Pas de réparation effectuée avec un cachet gommé.

